

Question écrite de Mme JADIN au ministre Pieter DE CREM, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur concernant Mineurs d'âge - Vente d'alcool

Katrin Jadin :

La vente d'alcool aux mineurs est interdite en Belgique. Seuls les vins et les bières peuvent être achetés et consommés à partir de 16 ans. Cependant, il arrive encore trop souvent que l'on vende de l'alcool aux mineurs, même si des contrôles sont régulièrement effectués.

1. Combien d'infractions à l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs ont été enregistrées ces cinq dernières années?
2. Ces ventes illégales sont-elles plutôt constatées dans des établissements de l'horeca, des supermarchés ou des nightshops?
3. Des établissements ont-ils déjà été fermés pour des cas de récidive? La cas échéant, combien?

Réponse du ministre

1. La Banque de données nationale générale (BNG) est une base de données policières dans laquelle sont enregistrés les faits sur base de procès-verbaux résultant des missions de police judiciaire et administrative. Elle permet de réaliser des comptages sur différentes variables statistiques telles que le nombre de faits enregistrés, les modus operandi, les objets liés à l'infraction, les moyens de transport utilisés, les destinations de lieu, etc. Sur la base des informations disponibles dans la BNG, il est possible de réaliser un rapport sur le nombre d'infractions enregistrées en matière de santé publique (rubrique dont fait partie la vente d'alcool aux mineurs d'âge). La nomenclature policière n'est cependant pas pourvue d'un code-fait spécifique à la vente d'alcool aux mineurs d'âge. En conséquence, ces faits ne peuvent pas être extraits de la banque de données et il n'est pas possible de formuler une réponse à cette question. En outre, le SPF Santé publique peut également rédiger des procès-verbaux pour la vente d'alcool aux mineurs d'âge. S'agissant des chiffres en la matière, je renvoie vers mon collègue ministre de la Santé publique.
- 2-3. Pour les raisons évoquées ci-dessus, il n'y a pas de données disponibles en la matière.